EXPRESSION DU BESOIN

REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE ET DE SUPERVISION INCENDIE MULTI-MARQUES AU CEA GRAMAT

1- OBJET

Remplacement d'infrastructure informatique et de supervision incendie multi-marques au CEA Gramat

2- DESCRIPTION SUCCINCTE

Une procédure d'Appel d'Offres Restreint est lancée afin de confier l'ensemble des postes de prestations de matériel informatique et réseau, programmation et tests de la supervision, fourniture et programmation d'un automate, formation et documentation à un Titulaire qui peut être un Groupe Momentané d'Entreprises ou une entreprise avec ou sans sous-traitants.

3- CLASSIFICATION

Diffusion Restreinte (DR) et Spécial France (SF).

4- DECOMPOSITION

Il s'agira d'un Marché avec 4 postes fermes et 2 postes optionnels décomposés comme ci-dessous :

• Poste 1 : Fourniture et intégration de matériel réseau et distribution basé sur les rocades optiques existantes, ainsi que le matériel informatique et les applicatifs constituant l'infrastructure informatique de supervision incendie.

• Poste 2 : Programmation des Interfaces Homme-Machine de la supervision, éventuels matériels de communication avec les centrales incendie, et réalisation des tests fonctionnels exhaustifs, pour assurer une communication montante et descendante avec les centrales incendie Siemens et Esser existantes.

• Poste 3 : Fourniture d'un automate pour l'envoi d'alarmes de synthèses vers un automate de surveillance distinct hors de ce marché.

• Poste 4 : Fourniture de toute la documentation, documentation de cybersécurité, et formation des personnels.

• Poste 5 optionnel : Fourniture de prestations complémentaires matérielles.

• Poste 6 optionnel : Fourniture complémentaires de support et d'expertise.

5- DUREE ESTIMEE

Durée 2 ans

6- CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Description :

- Justification de compétence technique : L'atteinte de ce critère sera démontrée par la justification d'avoir conçu et installé un système de supervision incendie de plus de 200 points avec des centrales en réseau, de marque Siemens et de marque Esser.

L'entreprise ou l'un de ses sous-traitants doit être certifiée APSAD I7 et fournir le certificat du cycle technique incendie d'une ressource affectée au projet.

- Justification d'organisation projet : chaque candidature devra fournir l'organisation pressentie pour ce type de prestation avec des profils proposés (CV anonymes) et, le cas échéant, la démonstration de sa capacité à maitriser la sous-traitance.

- Justification d'organisation ingénierie et qualité : chaque candidature devra fournir l'organisation pressentie pour ce type de prestation avec les procédures, assurance qualité, certifications et qualifications en cours de validité.

Les justifications de compétence technique, d'organisation projet et d'organisation ingénierie et qualité devront être produite par toutes les entreprises co-traitantes ou sous-traitantes selon leur rôle dans le projet.

- Présentation des références d'installations similaires (supervision incendie Siemens, supervision incendie Esser, supervision de centaines de points incendie).